



LE CONSEIL FÉDÉRAL PROJETTE UNE BAISSÉ DU TAUX DE CONVERSION DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE. Diverses mesures compensatoires sont prévues.

Comprendre le taux de convers



Roger Nordmann,
conseiller national
PS, Vaud

Le projet «Réforme de la prévoyance vieillesse 2020» ne comporte pas que le renforcement du financement de l'AVS, mais également des changements dans la prévoyance professionnelle (LPP). Le taux de conversion minimal y est progressivement abaissé de 6,8% à 6%. Comme le taux de conversion sert à convertir le capital accumulé en rentes, l'impact de cette mesure est important: pour un capital de 100 000 au moment de la retraite, la rente annuelle passe de Fr. 6800 à Fr. 6000.

Maintenir le niveau des rentes malgré une espérance de vie plus élevée

Dans le projet, cette baisse du taux de conversion est compensée par deux mesures pour maintenir malgré tout le niveau des rentes: premièrement, le Conseil fédéral veut supprimer la déduction de coordination, ce qui augmente le salaire soumis à cotisation, permettant ainsi d'arriver à la retraite avec un capital plus élevé qu'aujourd'hui. A noter au pas-

sage que cette mesure correctrice est particulièrement efficace pour améliorer la retraite des personnes à salaires modestes, dont les femmes travaillant à temps partiel. Deuxièmement, les taux de bonifications de vieillesse (à savoir les taux de cotisation LPP) seront adaptés. Le nouvel échelonnement permettra de favoriser l'emploi des travailleur-euse-s âgé-e-s. Dorénavant, les personnes âgées de 55 ans et plus devraient être soumises aux mêmes taux que les personnes âgées de

45-54 ans. La conjugaison de ces deux mesures permettra, en fin de compte, de conserver le niveau des rentes en tenant compte de l'espérance de vie plus élevée des personnes. Pour la génération transitoire qui ne disposera plus de suffisamment d'années pour améliorer son capital du 2^{ème} pilier, un financement par le Fonds de garantie LPP, suffisamment doté pour cela, viendra combler les lacunes financières afin de lui garantir le même niveau des rentes que dans l'ancien système.

Un taux de conversion précis est difficile à déterminer

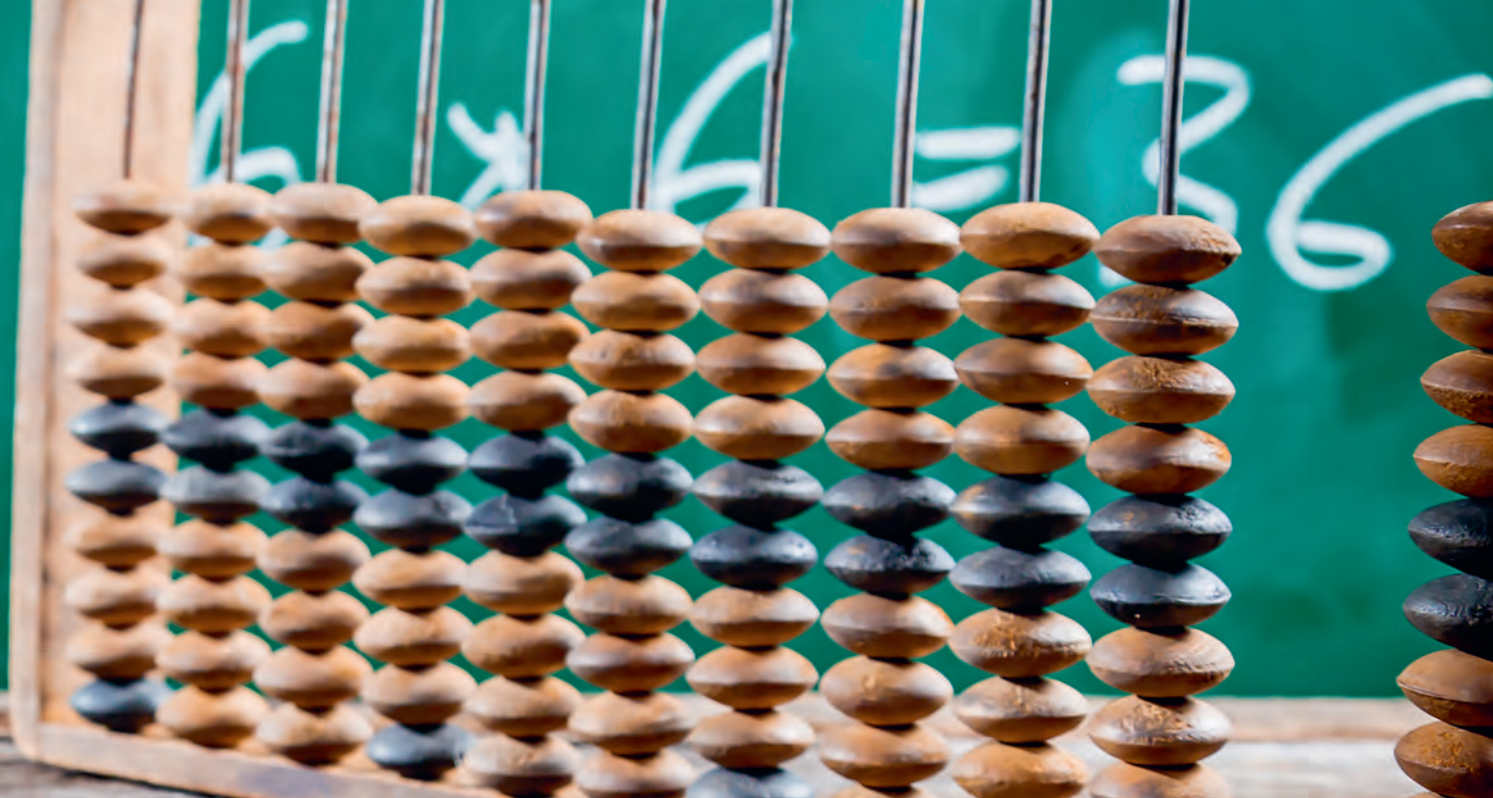
Si chacun comprend qu'un allongement de la durée de vie nécessite de répartir le capital accumulé sur davantage d'années, réduisant ainsi le montant annuel des rentes, l'impact du rendement de la fortune est moins intuitif et plus complexe. L'exemple chiffré dans le tableau ci-joint permet de saisir la portée décisive de ce paramètre. Le tableau ci-contre met bien en évidence l'impact du rendement de la fortune: si ce-

EXEMPLE SCHÉMATIQUE POUR UN ASSURÉ MOYEN FICTIF AVEC UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 22 ANS APRÈS LA RETRAITE

Exemple de calcul fortement simplifié, puisqu'il n'est en particulier pas tenu compte des rentes de veuf/ve et d'orphelin, ni du fait que le capital accumulé par ceux qui meurent avant la retraite contribue à l'équilibre financier de la caisse

Année de retraite	Scénario 1: capital 100				Scénario 2: capital 100			
	Rente annuelle	Solde fortune avant rendement	Rendement net sur la fortune	Solde fin année avec rendement	Rente annuelle	Solde fortune avant rendement	Rendement sur la fortune	Solde fin année avec rendement
0		100 000				100 000		
1	7 235	92 765	4 638	97 403	6 092	93 908	2 817	96 725
2	7 235	90 168	4 508	94 676	6 092	90 633	2 719	93 352
3	7 235	87 441	4 372	91 813	6 092	87 260	2 618	89 878
...
21	7 235	6 891	345	7 236	6 092	5 915	177	6 092
22	7 235	0			6 092	0		

Aide à la lecture à l'exemple du scénario 1 avec un rendement de la fortune à 5%, la première année: Le capital initial de 100'000 est diminué de la rente de 7235, ce qui donne 92765 à la fin de l'année. Toutefois, cette somme rapporte un rendement de 4638, ce qui fait qu'à la fin de l'année le capital disponible remonte à 97403. Au terme des 22 ans, le capital est à zéro. Actuellement, l'espérance de vie des gens ayant 65 ans est de 21 ans en moyenne homme-femme, mais le calcul est fait sur 22 ans pour tenir compte de l'allongement à venir.



ion et ses déterminants

lui-ci n'est que de 3 %, un taux de conversion de 6.1% doit être envisagé. Si le rendement de la fortune est de 5 %, alors un taux de conversion 7.2 % est possible.

Quelles conclusions tirer de cet exemple simplifié ? Tout d'abord que la fixation du taux de conversion n'est pas une science exacte : il est difficile de prévoir un quart de siècle à l'avance l'évolution du rendement de la fortune. Celle-ci varie non seulement d'une année à l'autre, mais aussi d'une caisse de pension à l'autre, car les stratégies de placements diffèrent. Deuxièmement, l'espérance de vie moyenne joue un grand rôle. Si celle-ci n'évolue pas très vite, on observe néanmoins un allongement. Pour compliquer la chose, dans certaines professions, l'espérance de vie est plus élevée, ce qui nécessitera un taux de conversion plus bas. Dans d'autres professions, où l'espérance de vie est plus courte, on peut servir des rentes plus importantes. Car il faut se rappeler que les salariés ne sont malheureusement pas égaux face à la mort. En effet, ceux qui ont des professions usantes meurent en moyenne plus vite.

Compagnies d'assurance-vie problématiques

Si l'on fixe le taux de conversion à un niveau trop élevé, chacun comprend que la caisse de pen-

sion finira par faire faillite et ne pourra plus assurer les rentes. Quelles sont en revanche les conséquences si l'on fixe le taux de conversion trop bas ? Pour les deux tiers des salariés qui ont la chance d'être dans une vraie caisse de pension autonome, cela signifie que l'argent qui ne leur est pas versé instantanément sous forme de rente demeure dans la caisse de pension, collectivement propriété de tous les assurés. Cela consolide l'institution et permet par exemple, si un jour l'inflation reprend, d'avoir des réserves pour ajuster les rentes à l'inflation. Par contre, pour ceux qui sont dans une caisse de pension adossée à une compagnie d'assurance-vie, les conséquences peuvent être dramatiques: une partie des excédents peut aller alimenter le bénéfice de l'assurance. L'argent qui n'est pas versé sous forme de rente pourrait aussi permettre d'alimenter des coûts d'administration ou de gestion de la fortune qui seraient excessifs.

On comprend donc immédiatement que le taux de conversion ne constitue pas uniquement un paramètre technique destiné à assurer la juste répartition de la fortune entre les assurés de différentes générations. Il a aussi pour rôle de protéger la communauté des assurés contre la rapacité de certains acteurs du système. C'est

d'ailleurs la raison pour laquelle le projet du Conseil fédéral prévoit également de réduire la part que peuvent prélever les assurances-vie (quote-part minimum)

sur le résultat d'exploitation et de renforcer la transparence, en particulier en établissant des bases de calcul publiques unifiées pour l'espérance de vie.

Informations de première main

Avec ce magazine, le PS donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les évolutions politiques d'actualité. Des membres du PS élus au Conseil national et aux Etats rendent compte de leur domaine de spécialité, en matière de politique sociale, de protection de l'environnement ou encore de mise en œuvre du tournant énergétique. « Solidaires », le nouveau magazine des donatrices et donateurs est une fusion des anciennes publications « PS & énergie » et « News du COSA ». Grâce à « Solidaires », nous serons en mesure de vous informer de façon plus rapide et plus exhaustive sur notre action politique.

Si nous pouvons poursuivre et renforcer notre engagement au service de ces objectifs politiques, c'est grâce à votre aide. Pour recevoir « Solidaires » régulièrement et sans engagement, indiquez-nous votre adresse postale à solidarisch@spschweiz.ch.

Merci !
PS Suisse